



COMMUNE DE  
LATTRE SAINT QUENTIN

12 grand rue 62810 LATTRE SAINT QUENTIN

☎ : 03.21.48.41.23

☎ : 03.21.55.58.48

✉ : [lattre-st-quentin@wanadoo.fr](mailto:lattre-st-quentin@wanadoo.fr)

## Procès-verbal du Conseil Municipal de Lattre Saint Quentin

### Séance publique du jeudi 12 février 2015

Le Conseil Municipal est présidé par Madame Ginette COUSIN, Maire.

Sont présents : Ginette COUSIN, Bertrand LE GALL, Arnaud DUCATEZ, Bruno BAYART, Maurice BARRAS, Bernard CORSAUT, Thomas DUBOIS, Daniel COULMONT, Corinne BOUCHE

Sont absents : Jean Pierre LAURENT, Cédric D'HONDT

Il n'a pas été donné de délégations de pouvoir.

Arnaud DUCATEZ est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014.
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés mis en place par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE 62)
- Remplacement de M. Jean Pierre LAURENT, démissionnaire de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint
- Tour de garde des élections des 22 et 29 mars 2015
- Débat sur les subventions à attribuer
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h20.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014 :**

M. CORSAUT indique qu'il y a une erreur à rectifier sur le lieu de déroulement du dernier Conseil. Celui-ci s'est effectivement tenu à la mairie et non pas à la salle des Fêtes.

M. CORSAUT indique également que seule la brioche du goûter des enfants était « bio » et non pas l'intégralité du goûter.

Ces remarques étant entendues et les corrections faites, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés mis en place par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE 62) :**

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'adhérer à ce groupement d'achat départemental pour deux raisons essentielles : obtenir de meilleurs prix pour l'achat d'électricité et s'affranchir des procédures de mise en concurrence qui deviendront obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la libéralisation du marché de l'énergie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Remplacement de M. Jean Pierre LAURENT, démissionnaire de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint :**

Madame le Maire informe le Conseil de la démission de M. Jean Pierre LAURENT de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint et ce pour raisons personnelles.

M. Bertrand LE GALL, 2<sup>ème</sup> adjoint devient 1<sup>er</sup> adjoint et laisse ainsi un poste vacant de 2<sup>nd</sup> adjoint.

Madame le Maire fait appel aux candidats.

M. Arnaud DUCATEZ propose sa candidature.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Pour : 5

Vote blanc : 4

M. Arnaud DUCATEZ est élu 2<sup>nd</sup> adjoint.

- **Tour de garde des élections des 22 et 29 mars 2015 :**

Les 22 et 29 mars prochains sont organisées les élections départementales. Afin de permettre le bon déroulement du scrutin, des permanences seront effectuées au bureau de vote à raison de 2 personnes présentes par tranche de 2 heures. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Les tableaux ci-dessous reprennent les horaires et les personnes mobilisées :

**1<sup>ER</sup> TOUR**

	<b>8h – 10h</b>	<b>10h – 12h</b>	<b>12h – 14h</b>	<b>14h – 16h</b>	<b>16h – 18h</b>
Ginette COUSIN					X
Bertrand LE GALL				X	
Cédric D'HONDT					X
Arnaud DUCATEZ	X				
Bruno BAYART		X			
Maurice BARRAS				X	
Bernard CORSAUT	X				
Corinne BOUCHE			X		
Thomas DUBOIS		X			
Daniel COULMONT			X		

**2EME TOUR**

	<b>8h – 10h</b>	<b>10h – 12h</b>	<b>12h – 14h</b>	<b>14h – 16h</b>	<b>16h – 18h</b>
Ginette COUSIN					X
Cédric D'HONDT					X
Arnaud DUCATEZ	X				
Bruno BAYART		X			
Maurice BARRAS	X				
Bernard CORSAUT				X	
Corinne BOUCHE			X		
Thomas DUBOIS		X			
Daniel COULMONT			X		
Daniel TARTARE				X	

- **Débat sur les subventions à attribuer :**

Madame le Maire informe le Conseil que la commune fait l'objet de quelques demandes de subventions provenant d'associations ou d'établissement scolaire et que nous devons donc nous positionner sur le versement ou non de celles-ci ainsi que sur les montants alloués.

Les associations suivantes ont demandé une aide :

- PEP 62 les Pupilles de l'Enseignement Public dont trois enfants de la commune sont concernés,
- L'école de Musique LES RAUNES d'Agnez les Duisans : 40 € / enfant pour 2 enfants de la commune concernés,
- L'école privée Sainte Marie de Duisans pour une aide pour le financement des classes de neige pour 2 enfants.

M. CORSAUT rappelle que la municipalité précédente refusait systématiquement les subventions aux associations extérieures à la commune afin de ne pas générer d'appel d'air pour de nouvelles demandes. Il y avait eu néanmoins le versement d'aides aux classes de neige d'établissements hors RPI.

En ce qui concerne les subventions accordées pour les classes de neige ou vertes, les membres du Conseil s'accordent pour dire que le montant maximum de subvention par enfant scolarisé dans un établissement hors RPI ne devra pas dépasser le tiers du coût de référence déclaré par le RPI.

M. CORSAUT souhaite qu'un cadre général fixant les modalités de versement des subventions aux associations soit établi préalablement avant de décider d'autres soutiens.

Pour l'Ecole privée Sainte Marie de Duisans : 188 € par enfant soit 376 € (Coût du voyage : 564 € /3 = 188 € )

Les membres du Conseil sont d'accord pour étudier un tel dispositif.

Madame le Maire indique que pour l'Ecole de Musique d'Agnez, deux enfants de la commune sont concernés et remet en perspective le montant de la somme demandée, à savoir 40 € par enfant soit 80 € au total. Pour ce cas précis, Madame le Maire propose au vote le versement de cette subvention. Celle-ci est adoptée avec 5 votes favorables et 4 abstentions.

Pour percevoir une subvention, les associations doivent en faire la demande et présenter leurs comptes.

Concernant les associations communales, les membres du Conseil valident le versement des subventions suivantes :

- Espérance 79 : 200 €
- Association des Jardiniers de Lattre : 200 €
- Comité des Fêtes : 500 €

- **Questions diverses :**

M. CORSAUT interroge Mme le Maire au sujet de Mme Pelletier.

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu Mme Pelletier en entretien afin de redéfinir avec elle le périmètre de ses missions et l'organisation de son travail. D'un commun accord, une meilleure adéquation entre le temps de travail et la charge de travail sera mise en place.

Mme le Maire informe le Conseil que Mme Pelletier est actuellement en arrêt de travail.

La séance est levée à 21h50.